

Réponse au planning familial 38

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous me faites part des revendications du Planning familial 38 et je vous assure lui avoir porté la meilleure attention.

Depuis 2012, la majorité parlementaire socialiste à laquelle j'appartiens a voté plusieurs mesures qui renforcent les droits fondamentaux des femmes : l'IVG est remboursé à 100 % pour les jeunes filles mineures, les examens préalables sont pris en charge et la loi « égalité réelle » de 2014 a supprimé la notion de détresse pour l'avortement. Selon le classement annuel du Forum économique mondial, la France a beaucoup progressé en matière d'égalité hommes-femmes, passant de la 45ème place en 2014 à la 16ème place aujourd'hui.

Mais il reste encore beaucoup à faire, notamment sur les 6 points que vous mentionnez :

1) il faut effectivement garantir à toutes les femmes l'accès aux droits fondamentaux que sont la contraception et l'avortement. De même, la prévention du SIDA et des infections sexuellement transmissibles doit être une priorité, à travers un renforcement du dépistage et de l'information, à l'égard des jeunes notamment ;

2) il faut maintenir et renforcer les dispositifs gouvernementaux existants en matière d'éducation à la sexualité (numéro vert, site internet) ;

3) afin de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, il faut augmenter les délais de prescription des crimes sexuels (notamment les viols) et créer plusieurs milliers de places d'hébergement spécialisé ;

4) afin de garantir l'accès aux soins de santé pour tous et partout et de lutter contre les « déserts médicaux », il faut ouvrir davantage de maisons de santé pluridisciplinaires dans les territoires ;

5) la loi de 2013 sur l'ouverture du droit au mariage pour les couples de même sexe permet aux couples homosexuels d'adopter un enfant. Nous pourrions demain favoriser aussi l'accès à la PMA pour toutes les femmes ;

6) il faudra poursuivre l'action résolue de la France, au niveau international et au sein des enceintes multilatérales (ONU, Union européenne, etc.), en faveur des droits des femmes : lutte contre la traite des êtres humains (80 % des victimes sont des femmes), accès aux droits sexuels et reproductifs pour toutes les femmes, autonomie et représentation à tous les niveaux de responsabilité, lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence (y compris domestique). Il faudra aussi poursuivre la stratégie « Genre et développement », mise en œuvre depuis 2013, qui inscrit le principe d'égalité femmes-hommes dans tous les projets de développement soutenus par la France. Enfin, à travers notre politique de coopération, il faudra maintenir les actions de soutien à l'égalité femmes-hommes dans le monde, en particulier les programmes en cours sur la rive sud de la Méditerranée et dans le monde arabe.

Pour mettre en œuvre ces orientations, nous aurons besoin de l'aide indispensable des associations comme le Planning familial, dont il faudra maintenir les centres et permettre l'ouverture de nouveaux partout en France.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Joëlle Huillier
Députée de la 10^{ème} circonscription de l'Isère

Thierry Girard
Suppléant